

LYON, le 26 février 2014

Objet : Année Recherche

A l'attention des internes Pharmacie (Biologie Médicale, PHPR et IPR)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre **internat**, il vous est possible de bénéficier d'une année recherche, au cours de laquelle vous percevrez votre rémunération d'interne. Il s'agit d'une année supplémentaire de votre cursus, effectuée dans un laboratoire de recherche agréé reconnu par le contrat quadriennal université-ministère ou dans un laboratoire étranger équivalent. **Cette année ne peut pas se dérouler après la fin de l'internat.**

Principes généraux de l'année recherche

L'année recherche est une année de formation « à et par la recherche ». Elle s'adresse principalement aux internes titulaires d'un M1 pour réaliser un M2R (M2 recherche).

L'année recherche peut concerner les internes titulaires d'un M2R et déjà engagés dans un cursus de doctorat d'université.

Modalités d'attribution

- Tous les internes **SAUF** ceux en fin de cursus (c'est-à-dire ceux qui ne seront plus internes le 1^{er} novembre 2014) peuvent déposer un dossier de candidature.
- Un interne qui avait déposé un dossier au cours des années précédentes et qui n'avait pas été retenu, peut candidater à nouveau.
- Un jury inter-régional étudiera les dossiers. Il retiendra les dossiers en fonction des projets déposés.
- Selon le nombre de postes offerts à l'année recherche, nombre non connu à ce jour, le jury arrêtera la liste des internes admis à effectuer leur année recherche du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 inclus.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au MERCREDI 23 AVRIL 2014.

- La trame du dossier, jointe au présent courrier, doit être **obligatoirement renseignée**.

Les résultats vous seront communiqués par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) au plus tard le 15 septembre de l'année de dépôt du projet. La répartition est fixée par interrégion et subdivision.

En vous remerciant de bien vouloir vous conformer à ces instructions, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Les Doyens des facultés de Pharmacie de
Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon,

Brigitte Vennat, Christophe Ribuo, Christine Vinciguerra

Pour mémoire

Année universitaire 2012/2013 : Journal Officiel du 4 mai 2012 – pour la Région Rhône Alpes Auvergne
= 4 postes

Année universitaire 2013/2014 : Journal Officiel du 21 juillet 2013 – pour la Région Rhône Alpes Auvergne = 8 postes

Rappel des conditions de dépôt des candidatures

- ***Ne pas terminer l'internat au 1er novembre 2014***
- Prévoir d'effectuer l'année recherche du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015
- Utiliser **obligatoirement** la trame joint au dossier
- Déposer la candidature **AVANT LE 23 AVRIL 2014** à l'adresse suivante :
 - dans le secrétariat 3^{ème} cycle de votre faculté de rattachement
 - avec une copie électronique à Mme Vernay : carole.vernay@univ-lyon1.fr